

Rapport P-317 A de la commission des pétitions, chargée d'examiner la pétition P-317 du 21 janvier 2014: «Pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage»

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 4 décembre 2019, dans le rapport P-317 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-317 au Conseil administratif le 4 décembre 2019.